

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 330 - MARS 2011



Samedi 19 mars 2011 - Manifestation Nationale à Paris

*Pour ceux qui ne pourront pas faire le déplacement avec le SNES :
Rassemblement à 11 h devant le rectorat d'Aix-en-Provence*

Mardi 15 mars 2011 - Fermeture des CLAIR

Sensibiliser les parents et les élus aux enjeux de l'éducation prioritaire

Edito

La vitalité du mouvement social en France est une force que de nombreux salariés européens nous envient.

Certes, nos sociétés semblent bien atones et sclérosées alors que souffle au-delà de la Méditerranée un vent d'égalité, de dignité, de liberté, qui emporte un ordre social inique.

Certes, partout en Europe, on restreint les salaires, en particulier ceux des fonctionnaires, on éreinte la protection sociale et les retraites, on supprime des postes, on licencie. Les cures d'austérité sont à la fois insoutenables et insuffisantes quand on refuse de restructurer la dette publique!

Certes, on rogne la dépense publique d'éducation en uniformisant l'offre d'enseignements, en restreignant les possibilités de poursuivre sa formation après 16 ans, en déqualifiant les professionnels, en refusant de recruter, de titulariser et de former les jeunes enseignants.

Pour autant, le pire est-il certain ?

Non ! Car nous avons en France, et en particulier dans l'Éducation, dans la Fonction Publique, la force et l'organisation collectives, c'est-à-dire le syndicat, nécessaires pour imposer d'autres logiques.

Non ! Car face à un pouvoir fragile et discrédité, dont les décisions vont à rebours des aspirations de nos concitoyens, nous pouvons aujourd'hui expliquer en quoi la Fonction Publique, les services publics et les institutions, à l'instar de l'Éducation Nationale, sont une garantie pour les citoyens.

Non ! Car nous pouvons démontrer que notre attachement au statut de la Fonction Publique est un gage de qualité pour les usagers. Comme le sont une évaluation pédagogique des professeurs par des inspecteurs issus de la discipline ou un mouvement impartial d'affectation des personnels, aujourd'hui remis en cause au nom de l'idéologie du management.

Non ! Car à la suite de la votation sur les CLAIR, nous pouvons convaincre les parents et les élus qu'il n'est souhaitable pour personne de laisser s'installer un système éducatif dual.

A l'heure où la crise économique et sociale peut engendrer résignation des salariés, fuite en avant des libéraux ou résurgence des idéologies fascistes et xénophobes, nous devons faire entendre nos revendications pour les salaires et les statuts, les métiers et les missions, pour la Fonction Publique et les services publics.

C'est ce que le SNES propose.

Jeudi 19 mars : tout le second degré à Paris !

Laurent Tramoni

Sommaire

Page 2-3 : Le second degré à Paris le samedi 19 mars

Page 4 : Quel avenir pour la fonction publique ?



Fermeture ECLAIR !

La consultation organisée par le SNES sur le programme ECLAIR est sans appel : sur les 24 établissements qui ont participé, 23 se sont massivement prononcés contre (85 % de NON, 11 % de OUI, 4% de sans opinion), avec une participation de 800 collègues.

Et pour cause ! Ce dispositif avalise une école à deux vitesses, instaurant une hiérarchie dans les équipes, avec des enseignants choisis par les chefs d'établissement. C'est au niveau national qu'il faut maintenant, tous ensemble, crier notre refus.

Nous appelons chacun des établissements concernés par le programme ECLAIR à envoyer une délégation à la manifestation nationale à Paris le samedi 19 mars pour expliquer au ministre que nous, nous avons toujours de l'ambition pour nos élèves.

Dans le même temps, allons à la rencontre des parents et des élus pour qu'ils s'approprient les enjeux de l'éducation prioritaire et qu'ils nous apportent leur soutien lors de la journée collèves-morts "fermeture des CLAIR" du mardi 15 mars.

Julien Weisz

Des métiers qui s'apprennent

Après six mois d'exercice, le constat est clair : les stagiaires sont submergés. Rien d'étonnant avec pour seul aménagement des bribes de formation distillées en plus d'un service complet et une formation effective en mars. Puis début mai ce sera l'inspection, pour des stagiaires qui auront vu leurs classes deux semaines en deux mois. Entre temps ils auront été remplacés par des étudiants.

Le ministère reconnaît dans un rapport de la Direction Générale des Ressources Humaines "les grandes difficultés" des stagiaires du second degré cette année. Et le Président de la République d'expliquer qu'il faut améliorer la formation des enseignants.

A Paris le 19 mars, prenons-le au mot : oui il faut former les enseignants, oui il faut une formation en alternance, oui il faut un tiers de service devant les classes et le reste en formation.

La formation des enseignants, c'est l'intérêt de tous !

J. W

Avenir de l'école Nous voulons mener le débat

On aurait pu en faire un slogan : "Un Train à Grande Vitesse, contre l'école à deux vitesses". Mais ce ne serait pas qu'une facilité rhétorique éliminée, ce serait aussi une erreur d'analyse. Ce n'est pas une école à plusieurs vitesses que les réformes Chatel élaborent, c'est un système éducatif véritablement dual, avec deux voies de formation initiale séparées.

En fixant l'objectif de 50% d'une classe d'âge au niveau Licence la Loi d'orientation sur l'école Fillon avait donné le cap : c'était au second degré de se transformer. La réforme du Bac pro 3 ans a commencé par raccourcir d'un an la scolarité en lycée professionnel, décourageant les élèves les plus fragiles qui se remotivaient par l'obtention du BEP. La réforme de la voie technologique rapproche celle-ci de la voie générale par son organisation et ses contenus plus abstraits, renvoyant à terme son public réel vers les LP, où les places manquent cruellement. La réforme du lycée, en dégradant les conditions d'études, en diminuant les horaires disciplinaires au profit de dispositifs illisibles, fragilise les élèves les plus démunis. On le voit, tout concourt à ne garder au lycée que les 50% qui ont vocation à aller jusqu'en Licence.

Ce qui explique encore le rôle central de l'orientation - sans conseillers d'orientation ! - au lycée, désormais organisé autour de la gestion des flux d'élèves. Et le silence sur le baccalauréat, qui n'a plus de place dans un lycée exclusivement tourné vers l'horizon de la Licence.

Le service public ne prendrait donc plus en charge que la formation des 50% de diplômés du supérieur dont nos gouvernants estiment que le pays a besoin. On peut donc dégraisser le lycée des moyens accordés aujourd'hui pour faire réussir les plus fragiles. Mais dans ce cas pourquoi leur offrir encore un collège qui prépare au lycée ? Une scolarité ECLAIR leur suffira, inutile de leur donner ce qu'on donne aux autres.

CQFD. Un système dual : d'un côté l'école, le collège, le lycée, la licence, les diplômes ; de l'autre les ECLAIR, le socle commun et le livret de compétences, jusqu'à 16 ans, ou avant. Après 16 ans, pour ceux-là, ce n'est plus l'affaire du système éducatif.

Pour nos élèves, pour nos métiers, pour notre pays, nous n'en voulons pas. Un tel enjeu politique ne saurait être confisqué.

Le 19 mars à Paris, nous allons imposer le débat.

Caroline Chevé

Formation Initiale et Orientation

Imposer l'orientation comme outil de gestion de l'emploi à tous les niveaux (Europe, Etat, Région, Partenaires sociaux), tous publics confondus (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, élèves), revient à faire peser sur les salariés la responsabilité de leur parcours professionnel et sur les élèves, celle de leur parcours de formation. C'est aussi une façon de masquer un renoncement à une politique publique de la formation et de l'emploi qui reposerait sur un système éducatif accessible à tous et porteur de développement social et personnel.

L'orientation ne peut être dé-contextualisée. Dans la formation initiale, elle doit garder une finalité éducative : conduire chacun à la réussite scolaire. Le socle commun, la compétence à s'orienter, le livret de compétences pour l'orientation tout au long de la vie ne peuvent se substituer à l'acquisition d'une culture commune émancipatrice, le temps d'apprendre à grandir...et à choisir !

Michèle Larroquette

Manifestation nationale à Paris

milliers de manifestants, au courage visible, portant haut les banderoles
 à des dynamiques locales rencontrent réellement les enjeux nationaux.
 tique, une adresse directe au pouvoir. Manifester à Paris,
 al la revendication, c'est investir cet espace
 en appeler à l'opinion publique
 tion. C'est porter, littéralement,
 et de l'intérêt général

Signataires

AFL - Cé - CEMEA - CRAP-Cahiers pédagogiques - EEDF - FAEN - FCPE - FEP-CFDT - FERC-CGT - FGPEP - FIDL - FOEVEN - Les FRANÇAS - FSU - GFEN
 - ICEM-pédagogie Freinet - JPA - La Ligue de l'Enseignement - Fédération Léo Lagrange - OCCE - SGEN-CFDT - SUD Education - UNEF - UNL - UNSA
 Education - AEAT - AFPEN - AGEEM - AMUF - ANATEEP - APBG - APSES - APKHSSES - ATTAC France - CFDT - CGT - CMR - CNAJEP - CNAL - CSF -
 FFMJC - FNAME - Bureau national FNAREN - FNDDEN - FNFR - LDH - MRAP - PRISME - Solidaires - UDPPC - UFAL - UNSA



Les organisations, rassemblées dans le Collectif "L'École est notre avenir", appellent tous ceux et toutes celles qui soutiennent le service public d'éducation et son engagement permanent pour la réussite des jeunes, sans distinction de fortune et d'origine, à une journée nationale d'action déclinée dans chaque académie le samedi 19 mars.

La voie de l'action

Après la contre-réforme des retraites les travaux continuent : remise en cause de l'intégrité des magistrats, du "travail à vie" des fonctionnaires, du temps de travail des enseignants, introduction du "new management" dans l'éducation nationale, prime à la casse pour les recteurs d'académie, blocage des salaires pendant trois ans dans la fonction publique, extension du label CLAIR instauration d'un collège de la relégation sociale, destruction de l'enseignement technologique industriel, mise en place de la réforme du lycée. N'en jetez plus la coupe est pleine et pourtant ils continuent.

Suite au très fort mouvement contre la réforme des retraites de l'automne dernier, au passage en force d'une loi rejetée par tous, forts de la confiance accrue des salariés pour les organisations syndicales, le SNES et la FSU ont appelé à la grève le 10 février pour "Arrêter Chatelet" et poser dans le débat public l'urgence d'une éducation pour tous, d'une éducation priorité de la nation.

Le nombre de grévistes, le nombre de manifestants ont confirmé la volonté des collègues de reprendre l'action sur le terrain éducatif.

Le succès de la votation dans les 29 collèges Ambition Réussite illustre le rejet quasi unanime des réformes rétrogrades. A tel point que l'administration ne sait plus sur quel pied danser.

Le débat sur les DGH insuffisantes en lycées et collèges suscite à un niveau inégalé des votes CONTRE dans les CA, des mobilisations locales sur le sujet se développent.

La revendication d'un moratoire sur l'application de la réforme en première et de la réforme des STI est partagée par de plus en plus de collègues.

Le SNES est dans cette période force de mobilisation unitaire pour la profession. Il demande avec les profs enseignant en STI le maintien de nos ateliers, de l'outil de travail, des machines pour éviter l'irréversible.

Il met en débat l'organisation d'une journée d'actions, de manifestations, de collège-mort sur la question des CLAIR pour le mardi 15 mars.

Il propose aux collègues de participer à la manifestation nationale pour l'école publique le samedi 19 mars à Paris (et à Aix pour ceux qui ne pourront pas prendre le train).

Il agira pour mettre au cœur du débat public le retour à la priorité à l'éducation, afin que la voix de la profession soit entendue et prise en compte dans la période à venir.

Alain Barlatier

Organisez, participez à la collecte!

Le SNES ne vit que des cotisations de ses syndiqués. Le financement des places de TGV pour une manifestation nationale est un coût financier important. C'est un choix que nous faisons parce que nous jugeons que le combat que nous menons le mérite. Tout le monde ne peut pas prendre le train pour être présent à Paris, mais chacun peut participer à l'action en organisant la collecte dans son établissement, et en contribuant au financement du voyage.

TGV Marseille - Paris le samedi 19 mars

Horaires Aller - Départ :

Marseille 7h28

Aix : 7h43 - Avignon : 8h06

Arrivée Paris : 10h45

Horaires Retour - Départ :

Paris 19h16

Arrivée : Avignon : 21 h 56 - Aix : 22h19

Marseille : 22h34

Contactez votre s1

Préinscription à renvoyer au SNES - 12 Place Ch. De Gaulle 13001 Marseille
 Par mail : s3aix@snes.edu

NOM Prénom :

Mail :

Etablissement :

Tél :

La voie technologique, c'est du concret !

15% des bacheliers sont issus de la voie technologique. 15% auxquels la confrontation

avec des situations concrètes, des machines, des cas pratiques a donné le goût d'apprendre et de réussir. 15% auxquels la pédagogie inductive, l'inventivité des collègues, les cours en demi groupe ont permis de surmonter les obstacles à l'acquisition des savoirs qu'ils auraient rencontré dans la voie générale. 15% d'élèves, bien concrets. La voie technologique concrétise encore, à elle seule, l'ambition de la démocratisation du système éducatif : consacrer des moyens importants - des enseignants formés et qualifiés, des conditions propices, des contenus stimulants - pour faire accéder aux qualifications ceux pour qui la réussite scolaire n'est pas une évidence.

A Paris le 19 mars, la voie technologique, nous la défendrons contre cette réforme mortifère, concrètement ! C.C

Pour des équipes pluri-professionnelles

Individualiser les missions, une constante du management! Or, dans notre fonction publique construite à partir des spécificités des métiers et des missions, les statuts particuliers et les corps sont un frein au développement du management. Comment justifier l'élaboration d'une fiche de poste spécifique pour un enseignant chargé de s'occuper de la Vie Scolaire (le Préfet des études) s'il existe un CPE ? Comment généraliser la prise en charge de l'orientation par le professeur en Accompagnement Personnalisé s'il existe à proximité un CIO dont les CO-Psy sont les interlocuteurs les mieux formés pour répondre aux interrogations des adolescents ? Comment justifier qu'on impose aux enseignants un temps de présence plus important dans l'établissement pour le travail personnel de l'élève si des professeurs documentalistes sont disponibles dans les CDI avec des missions pédagogiques ?

Défendre les missions de chacun, c'est l'intérêt de tous. Non, les professeurs ne feront pas le travail des CO-Psy, des CPE, des documentalistes, des personnels de santé. Oui, les familles nous soutiennent pour le maintien et le développement d'équipes complètes dans chaque établissement. **L.T**

Quel avenir pour la Fonction Publique ?

La Fonction Publique française ne s'est pas uniquement construite autour des prérogatives de souveraineté et de puissance publiques (missions régaliennes) mais bien autour de la notion d'intérêt général. L'éducation, la santé publique, l'aménagement du territoire, ... au même titre que la sécurité publique, la défense ou les finances, impliquent **égalité** d'accès et de traitement, **neutralité** et **laïcité**, **continuité** et **mutabilité** du service. Il importe alors que l'Etat soit doté de pouvoirs sur les personnels à son service qui excèdent celles d'un employeur privé.

C'est là le fondement du **statut**, qui se distingue radicalement du contrat de travail en ce qu'il n'est pas simplement un contrat signé de gré à gré entre un employeur et un salarié pour préciser les modalités de mise à disposition et de rémunération de la force de travail : le statut est d'abord l'expression législative, et la traduction réglementaire, des besoins de la Nation. Le Parlement peut ainsi modifier à tout moment le statut, le gouvernement peut modifier tel aspect réglementaire par décret : l'adaptabilité du service aux besoins de la Nation est à ce prix. C'est pour atténuer le cadre autoritaire du statut que des droits ont été donnés aux agents pour participer à l'organisation du service et au suivi des carrières par le biais des **instances paritaires**.

L'intérêt général implique également de soustraire l'agent public aux sirènes des intérêts particuliers, ce qui justifie le **principe de carrière**, garantie de progression de la situation faite à l'agent, ainsi que la **pension**, droit à un salaire continué au-delà de la période d'activité, inscrit au statut pour

garantir à vie des moyens de subsistance. Ainsi, la Nation s'assure que l'activité de l'agent ne peut être corrompue par des besoins matériels.

Si l'on en croit Jean-François Mancel, député UMP auteur d'une proposition de loi du 13 janvier 2011, visant à réserver le statut de la Fonction Publique d'Etat aux agents exerçant des missions régaliennes, "*les contraintes qui pesaient sur les agents publics au nom du service de l'intérêt général et qui justifiaient les droits spécifiques liés au statut ont perdu beaucoup de leur importance d'origine*". A l'inverse, "*la généralisation du contrat de travail de droit commun permettrait une meilleure prise en compte du mérite ainsi qu'une meilleure gestion des ressources humaines et créerait des ponts entre le secteur public et le secteur privé. Cette nouvelle flexibilité nourrirait une dynamique d'enrichissement réciproque des deux secteurs. Ensuite, cette réforme du statut aurait un impact non négligeable sur les dépenses publiques*".

Nous pensons pour notre part que les usagers sont aujourd'hui attachés aux services publics et aux principes qui fondent la Fonction Publique : égalité, neutralité, laïcité, continuité, mutabilité sont les véritables ressorts de la modernisation et de l'efficacité du service public. Bien plus en tout cas que la précarisation, la mise en concurrence et la flexibilité que l'on tente aujourd'hui de nous imposer au moyen d'un management entrepreneurial de bazar.

Laurent Tramoni

SNES AIX - MARSEILLE N° 330 - Mars 2011

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. TRAMONI - Photos : N. Baggioni-Lopez

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0215 S 05476 - Dépôt légal : 19 février 2009 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 7000 exemplaires - Prix : 2 € - Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)

02/11



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

MARSEILLE : TEL. : 0820 025 649*

65, LA CANEBIERE - 13001 MARSEILLE

COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

AIX EN PROVENCE : TEL. : 0820 300 185*

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE

COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

* 0,12 € TTC/min.